



Commune de Cottens

Avis important

Lors de sa séance du 29 mars 2021, Le Conseil communal a décidé que la Commune de Cottens n'établira plus les cartes d'identité pour les citoyens(ennes) de Cottens à **partir du 1^{er} mai 2021.**

Vous devrez vous rendre au service des passeports à Granges-Paccot ou sur le site www.passeport.ch ou prendre contact par téléphone au 026 305 15 26.

Le Conseil communal